



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LES VIGNEAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Pays des Ecrins

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

MAIRIE de LES VIGNEAUX  
COMpte RENDU DES DECISIONS

*Séance du Conseil Municipal du 03 Décembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à 18 h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. PIERRE Gilles, Maire.

Date de convocation : 26 novembre 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : PIERRE Gilles, Franck FINE, Marc REYNAUD, Antoine JOUAN, Muriel VALLAT, Céline LOPEZ, Victorien MELQUIOND, Véronique GIRAUD, Yannick VAUBOURG, Guillaume DISDIER, Pauline LAURENT, Jean-Claude MAGNE, Eric LECOMTE.

POUVOIR : Isabelle ESTIENNE donne pouvoir à Franck FINE  
Camille FAURE donne pouvoir à Gilles PIERRE

Absents excusés : Isabelle ESTIENNE, Camille FAURE

Secrétaire de séance : Muriel VALLAT

**Le compte rendu du dernier conseil municipal du 24 Septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.**  
**Le maire propose à l'assemblée de rajouter une délibération concernant le plan de financement de travaux réalisés suite à la crue d'octobre 2023. Le Conseil approuve et la délibération est ajouté à l'ordre du jour.**

### **FINANCES : Mise à disposition du personnel : budget de l'eau**

Le maire présente à l'assemblée le détail du recouvrement du personnel communal pour mise à disposition du service de l'eau pour l'exercice 2024.

#### **I – INTERVENTIONS SUR LE RESEAU D'EAU**

Pour réparations de fuites, problèmes de pollution, dégel de conduites, entretien captages, prélèvements sur captages pour analyse, améliorations du réseau, changement compteurs, contrôles divers, suivi des chantiers d'aménagement coordonné sur le réseau...

Main d'œuvre à rembourser au budget principal : 41 j x 2 personnes x 6 h x 23 € = 11 316€

#### **II – ETABLISSEMENT-SUIVI DU ROLE D'EAU et SUIVI DU SERVICE -**

Relevé des compteurs (agents techniques) : 28 jours x 2 pers. x 5 h x 23€ = 6 440€

Partie administrative et comptable du service de l'Eau : Elaboration du budget – transmissions – suivi budgétaire – suivi financier des opérations d'investissements : 36h x 2 x 25 € = 1 800 €

Confection du rôle - Saisie des factures - Télétransmission - Gestion (modifications factures, contentieux litiges...) – Réalisation du RPQS – Enregistrement des données du service sur plateforme officielle - Mise à jour des abonnés, contrats d'abonnement aux usagers... 11j x 2pers x 7 h x 25 € = 3 850 €

Mises à jours du réseau d'eau potable sur SIG et INERIS, DICT pour le réseau d'Eau, suivi du dossier de Protection des Captages, réunions de travail ou de chantier, 63h x 26 € = 1 638 €

MONTANT TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL COMMUNAL 25 044 €

MIS A DISPOSITION DU SERVICE DE L'EAU : Arrondi à 25 000 €

**Soit pour remboursement des frais de personnel communal mis à disposition du service d'un montant de 25 000 €.**

**Vote à l'unanimité**

## FINANCES : Décision Modificative n°2 Travaux suite à crue

Le budget de l'opération des travaux suite à la crue n'est pas suffisant pour honorer les derniers travaux réalisés sur le secteur du Pont de La Bâtie.

Le maire propose donc de voter la décision modificative suivante en déplaçant les crédits initialement prévus sur une opération non réalisée en 2024 pour les mettre à disposition de l'opération Travaux suite à crue.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2135-2024 : Travaux Crues	0.00 €	62 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>62 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-231-216 : Mur Chemin du Moulin	62 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>62 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>62 500.00 €</b>	<b>62 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Vote à l'unanimité**

## FINANCES : Décision Modificative n°3 – ETUDES en immobilisations

Diverses études ayant été réalisées doivent passer en immobilisation du compte 20 au compte 23.

Cette opération ne disposant pas de crédits suffisants, fait l'objet de la décision modificative en opération d'ordre détaillée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	53 963.30 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 963.30 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>53 963.30 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>53 963.30 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>53 963.30 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>53 963.30 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>53 963.30 €</b>		<b>53 963.30 €</b>

**Vote à l'unanimité**

## FINANCES : Créance en non-valeur EURL Parseval (G.Georgopoulos)

Monsieur le Maire rappelle la liquidation judiciaire en date du 23/10/1998 concernant la dette de M. Georges Georgopoulos de l'EURL Parseval pour le non-paiement des loyers du camping et autres titres de recettes.

La Délibération n°6-2017-03-05 faisait état d'un échéancier sur 8ans à 8 068.61€ an.

Depuis 2021, les opérations comptables pour solder cette créance ont été suspendues, il convient donc de solder le montant restant soit  $8068.61\text{€} \times 4 = 32\,274.43\text{€}$ .

Le Trésorier a fourni les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur

**Vote à l'unanimité**

## FINANCES = Plan financement travaux suite à la crue du 21/06/2024

La crue du 21 juin 2024 a endommagé les berges du torrent du Gyr en aggravant des situations déjà préoccupantes sur certaines portions.

Une demande de subvention auprès de la Préfecture et du Département est en cours. Le montant total des travaux en termes d'intervention est estimé à 518 184,05€. Les études n'ont pas encore été chiffrées, le montant est donc encore susceptible d'évoluer.

La commune reste sur les déclarations du gouvernement du « zéro reste à charge » en cas de catastrophe naturelle, et présente donc le plan de financement ci-dessous.

<b>DEPENSES</b>	
Travaux suite à la Crue du 21/06/2024	
Opération 1 : Pont de la Bâtie + égouts	66 479.00 €
Opération 2 : Reprise berge route des Vaudois	33 635.58 €
Opération 3 : Rte Vaudois au Pont de Puy Saint Vincent	99 309.90 €
Opération 4 : Digue épi Le Chambon	173 641.17 €
Opération 5 : Accès Tennis Le Courounba	145 117.74 €
Opération 6 : Egout Camping Vaudois	18 531.70€
TOTAL	<b>536 715.09€</b>
<b>RECETTES</b>	
DOTATION SOLIDARITÉ 70%	<b>375 700.57</b>
Conseil Départemental 30%	161 014.52
TOTAL	<b>536 715.09 €</b>

**Vote à l'unanimité**

### FINANCES = Plan financement travaux Maison forestière

Après les diagnostics effectués sur la maison forestière la première estimation des travaux à réaliser pour remettre en location s'élève à 204 831.85€ HT.

<b>DEPENSES</b>	
Travaux	181 468.00
Maitrise d'œuvre	17 913.85
TOTAL	<b>204 831.85€</b>
<b>RECETTES</b>	
DSIL 40%	<b>81 932.74</b>
Conseil Départemental 30%	61 449.56
Autofinancement	61 449.55
TOTAL	<b>204 831.85€</b>

**Vote à l'unanimité**

### FINANCES = Plan financement travaux Mur du chemin du Moulin

Le mur du chemin du moulin présente des fissures importantes et menace de s'effondrer.

Différents diagnostics ont été effectués afin de déterminer la nature des travaux à entreprendre et la première estimation de ces travaux s'élève à **127 912.50€**

La maîtrise d'œuvre

La commune souhaite déposer des demandes de subventions et présente donc le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	
Mur du chemin du Moulin	
Travaux réfection mur et chemin	96 412.50
Etudes et divers	31 500.00
TOTAL	<b>127 912.50€</b>
<b>RECETTES</b>	
DETR 40%	<b>51 165.00</b>
Conseil Départemental 30%	38 373.75
Autofinancement	38 373.75
TOTAL	<b>127 912.50€</b>

**Vote à l'unanimité**

## Finances : Tarif forfait de ski alpin saison 2024-2025

En 2023, les modalités d'achat des forfaits saison de ski alpin pour les enfants du territoire ont été revues par la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE). Elle procède à un achat en volume des forfaits pour l'ensemble des communes concernées. Les communes sont ensuite en charge de la réception des dossiers des familles et de l'encaissement des montants correspondants.

Puis la CCPE refacturera à chaque commune le nombre de forfaits vendus par catégorie d'âges aux tarifs négociés avec la SAEM Les Écrins.

Les forfaits sont valables sur les stations de Puy Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux et les tarifs proposés pour la saison 2024/2025 sont les suivants :

- gratuité pour les moins de 5 ans
- 73 € pour les enfants de 5 à 11 ans,
- 110 € pour les jeunes de 12 à 24 ans.

A ces tarifs, la CCPE a décidé de prendre en charge une partie des tarifs négociés, à hauteur de 10 € par forfait, ce qui établit les nouveaux tarifs à :

- gratuité pour les moins de 5 ans
- 63 € pour les enfants de 5 à 11 ans,
- 100 € pour les jeunes de 12 à 24 ans.

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir bénéficier de ces tarifs, au moins un des deux parents doit résider de manière permanente à l'année sur le territoire de la commune.

**Vote à l'unanimité**

## Foncier : Acquisition de terrains Camping – Consorts MELQUIOND/CARNIVAL

Monsieur le Maire informe qu'il a recueilli l'accord des propriétaires pour l'acquisition de parcelles situées dans le périmètre des campings de la commune

Parcelle	Surface (m²)	Adresse	Propriétaires	PRIX : 5€ le m²=
D237	171	Camping les Vaudois La Ruinette	CARNIVAL Alain	855
D242 (en BND)	550	Camping les Vaudois La Ruinette	CARNIVAL Alain (pour 550m²)	2 750
D243	330	Camping les Vaudois La Ruinette	CARNIVAL Alain	1 650
D248	578	Camping les Vaudois La Ruinette	CARNIVAL Alain	2 890
E801	29	Camping Le Courounba Courounba	CARNIVAL Alain + MELQUIOND Hervé + MELQUIOND Jean + MELQUIOND Yves	145
E803	667	Camping Le Courounba Courounba	CARNIVAL Alain + MELQUIOND Hervé + MELQUIOND Jean + MELQUIOND Yves	3 335
E766 (en BND)	105	Camping Le Courounba Courounba	MELQUIOND Hervé + MELQUIOND Jean + MELQUIOND Yves = pour 105m²	525
<b>TOTAL</b>	<b>2 430 m²</b>			<b>12 215€</b>

**Vote à l'unanimité**

## Foncier : Acquisition de terrains Parcelle B20 : CARNIVAL Alain

Monsieur le Maire informe la parcelle cadastrée B20 située Florette, le Village, est frappée d'emplacement réservé ER03 à 70% de sa surface. Cet emplacement a été prévu au PLU dans le cadre d'un projet d'une future salle polyvalente. Le maire propose de faire acquisition de cette parcelle au prix de 5€ le m² pour la surface frappée de l'emplacement réservé, et 1€ (un Euro) le m² pour le reste de la surface soit 405m².

Parcelle	Surface (m²)	Adresse	Propriétaires	Zonage	Prix au m²	Prix total
B20	945	Florette – Le Village	CARNIVAL	N	5€	4 725€
B20	405		Alain	A	1€	405€
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 m²</b>					<b>5 130€</b>

**Vote à l'unanimité**

## Foncier : Rapport Triennal d'artificialisation des sols

Vu la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021, complétée par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023, fixant l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif de réduction de moitié de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente ;

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;  
Considérant que ce décret prévoit que les communes dotées d'un document d'urbanisme doivent établir au minimum tous les trois ans, un rapport sur l'artificialisation des sols, qui présente le rythme d'artificialisation sur leur territoire et qui rend compte de l'atteinte des objectifs fixés en termes de réduction de la consommation d'espaces et de l'artificialisation.

Après concertation avec les services de l'intercommunalité en charge du SCOT, le maire propose de temporiser l'élaboration et la présentation en Conseil Municipal de ce rapport pour intégrer les données de consommation d'espaces calculées à partir de la nouvelle méthodologie du SCoT (production prévue en décembre, suivie d'un travail de validation avec les communes et la DDT en janvier 2025). Ce scénario permettra d'avoir les mêmes données au sein du rapport triennal que dans le SCoT.

Le service aménagement apportera une aide aux communes pour l'élaboration de ce rapport.

La DDT n'émet pas d'opposition pour reporter la délibération au cours du 1er trimestre 2025 pour prendre en compte les nouvelles données du SCoT.

**Vote à l'unanimité**

## Finances : plan de financement travaux suite à crue

Des travaux suite à la crue d'octobre 2023 ont été réalisés et payés.

La commune sollicite une subvention auprès du Département d'un montant de 30%.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Travaux suite à la Crue du 20/10/2023</b>	
Travaux réfection de la route des Vaudois et Pont de la Bâtie	10 555€
Reprise du passage busé aérien pour égouts camping	13 742€
Herse de protection sur égouts aérien	880€
<b>TOTAL</b>	<b>25 177€</b>
<b>RECETTES</b>	
Autofinancement	17 623.90€
Conseil Départemental 30%	7 953.10€
<b>TOTAL</b>	<b>25 177 €</b>

**Vote à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

L'association La Passa souhaitait rencontrer les membres du Conseil Municipal pour leur présenter leurs missions et interventions mais aussi les difficultés qu'ils rencontraient. Ils ont donc été accueillis et 5 personnes se sont présentées. Membres du Conseil d'Administration, bénévoles et salariée ont tour à tour pris la parole. L'association qui a pour but de créer du lien intergénérationnel autour du café associatif mais aussi de diverses programmations culturelles et de vente de produits locaux, est à la recherche active d'un local qui pourrait accueillir une permanence au moins une fois par semaine, mais aussi des événements ponctuels. Suite à la fin de l'occupation de leur local actuel et dans l'attente de trouver un lieu plus pérenne, ils sont en recherche pour maintenir La Passa « hors les murs » tout en s'activant sur « La Passa à Venir ». Ils recherchent donc un local, même à réhabiliter, ou un terrain pour accueillir une construction (qui pourrait être financé par des programmes de subvention).

La commune ne dispose pas de local pour mettre à disposition. Le Maire rappelle que le projet de « Maison de l'Agriculture et de l'Artisanat » porté sur notre territoire s'inscrit dans les lignes de leurs activités. Que l'association aurait pu avoir une place dans cette dynamique, mais que malheureusement plusieurs membres s'y sont clairement opposés lors des différentes réflexions menées ces 2 dernières années. Ce projet étant actuellement en veille au sein de la communauté de communes, il pourrait être judicieux de se rapprocher de leurs services. La co-présidente

de l'association nous informe que le rendez-vous est déjà pris avec les techniciens intercommunautaires pour discuter des pistes possibles.

Les membres de l'association sont remerciés et quittent la salle.

Le Maire présente aux élus, l'écusson de la commune qui a été réalisé dans le but de promouvoir notre territoire à travers son histoire et quelques-unes de ses richesses. Vous y verrez Le mur du Barry, le clocher de l'église, la silhouette du Montbrison, la toison de chanvre et 3 pépites d'or ainsi que l'eau des torrents et des canaux... et bien évidemment un pied de vigne. Des autocollants seront réalisés prochainement.

Le bulletin municipal est en préparation, merci d'avance de faire passer vos éventuels articles rapidement pour permettre une distribution comme d'habitude pendant les vacances de Noël. Les associations locales sont invitées à nous communiquer leurs événements à venir ou leur bilan des événements passés avec photos s'ils souhaitent les diffuser à la population.

Le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu de l'Agence de l'Eau stipulant 2 nouvelles taxes à appliquer sur la prochaine facture d'eau. Une nouvelle taxe qui vient en remplacement de la taxe actuelle dite « pollution » est appelée « redevance sur la consommation d'eau potable » et qui s'élève à 0,43€/m<sup>3</sup> (au lieu de 0,28€/m<sup>3</sup> actuellement). Ainsi qu'une autre nouvelle taxe d'un montant de 0.01€/m<sup>3</sup> pour la performance des réseaux. Les modalités de mise en place ne sont pas encore connues, une délibération sera prise au prochain conseil municipal avec tous les éléments.

Mme Beugnet a contacté la commune pour proposer des terrains qu'elle a hérités. Il y a plusieurs indivisionnaires et l'accord de l'ensemble des héritiers est nécessaire. Les terrains sont en zone Agricole ou Naturel et dans des zones ayant peu d'intérêt pour la commune. Si la donation à l'€uro symbolique est encore possible nous pouvons nous positionner favorablement mais faut-il encore l'unanimité au sein des héritiers.

La décision modificative n°1 concernant une augmentation de crédit pour pouvoir encaisser une subvention attendue du PETR a été prise le 9 octobre 2024 et est présentée aux élus. Elle n'a pas besoin d'être votée mais est portée à connaissance de l'assemblée.

Marc REYNAUD interroge le Maire sur un éboulis qui se serait produit aux Têtes et qui empêcherait le damage à venir des pistes de ski de fond. Le maire s'étant déplacé sur site, signale qu'il n'y a pas de glissement sur la boucle et que la route est praticable. Il ne devrait donc y avoir aucun problème pour le damage cet hiver. Le maire précise qu'il a vu avec M. ULYSSE pour que notre service technique retire quelques cailloux sur la piste, ce qui a été fait cet automne, la zone est prête à accueillir la neige et les dameuses.

Marc REYNAUD interroge sur l'Entreprise Estienne. Il semblerait qu'un déménagement soit envisagé mais nous n'avons pas plus d'informations. La DDT nous a confirmé qu'ils veillaient à leurs agissements par rapport au cours d'eau.

Moloks : C'est l'entreprise Olive qui a obtenu le marché de pose des moloks sur le territoire de la Communauté de Communes. Concernant les Vigneaux, une réunion est prévue très prochainement avec les services de la comcom afin de déterminer définitivement les emplacements. La mise en place est prévue pour l'année 2025. Une campagne de communication sera diffusée par l'intercommunalité pour informer la population des nouveautés.

Clocher de l'église : depuis quelques mois notre clocher ne sonne plus. Ce silence est dû à une pièce défectueuse du mécanisme (cliquet) et malgré les volontés de Denis Vialette (animateur du projet HdA), de ses collaborateurs et des tourneurs de manivelle bénévoles, les essais de réparation n'ont pas été concluants. La commune va financer l'achat des pièces nécessaires au bon fonctionnement. Le devis est en attente et ne devrait pas dépasser 500€.

La séance est levée à 20h35.